ÉTUDE PRÉALABLE ET PROGRAMME POUR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS, LA CRÉATION DE VOIRIES ET LA VIABILISATION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY.

COMPTE RENDU - PRÉSENTATION DU SCENARIO RETENU DU 29/11/2016

INTERVENANT	REPRÉSENTANT	FONCTION	TÉLÉPHONE	FAX / e-mail	P	D
MAITRE D'OUVRAGE VILLE DE LA NEUVILLE ROY 7 Rue de Paris 60190 LA NEUVILLE-ROY 03.44.51.73.10	MICHEL Thierry	Maire de La Neuville Roy	06.80.32.22.42		E	D
	LEFEBVRE Philippe	1er adjoint			P	D
	LESUEUR Thomas	2ème adjoint – Interlocuteur pour la mission	06.01.15.88.04	5lesueurs@gmail.com	P	D
	HOUPY Thierry	Conseiller Municipal			P	D
	LE ROY Patrick	Conseiller Municipal			P	D
	LUCAS Annie	Conseillère Municipale			P	D
	NUYTENS Edith	Conseillère Municipale			P	D
ADTO – AMO de la ville 36 Avenue Salvador Allende Bâtiment RDC 60000 BEAUVAIS	GOURRÉ Benjamin	Chargé d'opérations	03.44.15.37.34	bgourre@adto.fr	E	D
ARCHITECTE, URBANISTE archétude 31, Bd du Gal de Gaulle 60000 BEAUVAIS	DE KONINCK Gilles	Architecte D.P.L.G. Gérant	03.44.48.95.66	archetude@archetude.fr	E	D
	LAMBERT Angélique	Chargée d'Études urbaines	03.44.48.31.48	a-lambert@archetude.fr	P	D

E: Excusé, P: Était présent à la réunion: Diffusion présent CR

N.B. : Le présent compte rendu est contractuel et sera considéré comme accepté sauf contestation dans les huit jours après la diffusion. Le document présenté lors de la réunion est joint en annexe du présent compte rendu.

ORDRE DU JOUR

- PRÉSENTATION DU DÉVELOPPEMENT SUR LE SCENARIO RETENU

PRÉSENTATION ET REMARQUES

Archetude présente les modifications et compléments apportés au scénario retenu suite à la décision du Conseil Municipal de retenir le scénario 2.

Le bilan économique montrant encore un déficit important, la commune demande à ARCHETUDE de trouver des pistes d'économie sur les aménagements. Quelques hypothèses sont évoquées :

- Réduction du profil de l'axe structurant de 17 mètres.
- ARCHETUDE a prévu de reprendre pour le projet les caractéristiques des aménagements sur l'axe principal communal, Rue de Paris, soit du béton désactivé sur l'ensemble des cheminements piétons.

Ces aménagements pourraient être maintenus uniquement au niveau du parvis de l'école. Les autres cheminements prévus en enrobé.

- Réduction de l'emprise du parvis le long de l'école.
- Ressortir les aménagements de la Place des fêtes qui ne sont pas nécessaires au projet
- Interrogation sur les besoins d'un revêtement perméable pour les zones de stationnement.
- Suppression d'une sente piétonne au milieu des lots à bâtir allant vers le terrain de foot : pas de liaison.

Les hypothèses d'économie, notamment sur la réduction des noues ou autres matériaux devront rester cohérent avec les besoins pour la gestion des eaux pluviales.

ARCHETUDE a étendu l'emprise de l'école pour y intégrer le parking personnel et prévoir une augmentation de surface lié à l'évolution du programme initial de l'école. M. Lesueur confirme que ce n'est pas nécessaire et que les 5 500 m² prévoyaient déjà une marge qui permet de pallier à l'augmentation du programme. Le parking du personnel pourra être inclus à la cinquantaine de place prévues sur le parvis. Ce programme est encore à préciser puisqu'il n'a pas été inclus au programme de l'équipement scolaire. La réduction de la surface globale permettra de retrouver des lots à bâtir et ainsi augmenter les recettes.

Des pistes de subventions ont été recherchées par M. Le Roy. Mais les conditions restent encore inconnues. ARCHETUDE va essayer de se renseigner plus précisément.

PLANNING DE LA MISSION

Différentes réunions sont à prévoir avec l'ABF et la DDT afin de leur présenter le projet.

Aussi, une date provisoire est fixée au 10 janvier 2016. Elle pourra être décalée selon les disponibilités des organismes.